

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest


**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2022

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (25) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN (de 20h00 à 20h31), Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (2) : Mme RACHEDI, M. NOURRY, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (7) : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme BILLARD a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme FRIOT a donné procuration à M. SIMON.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE (de 19h00 à 20h00).

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. JAN.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.118 Conventions d'objectifs et de financement – Prestation de service Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire et bonus territoire Convention Territoriale globale (Ctg) – Prestations de service Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire », bonus territoire Ctg et bonification « Plan mercredi » - Délibération n°2022.043 – Avenants – Approbations – Autorisation de signature

Rapporteur : S. Lecoq

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-29 ;
- **VU** la délibération n°2022.043 du 30 mars 2022 approuvant les termes des Conventions d'objectifs et de financement – Prestation de service Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire et bonus territoire Convention Territoriale globale (Ctg) – Prestations de service Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire », bonus territoire Ctg et bonification « Plan mercredi » ;
- **VU** le projet d'avenant ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Solidarités et Education réunie le 09 novembre 2022 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Sylvie Lecoq, Adjointe à l'éducation et à l'enfance ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** les termes des avenants aux conventions « Prestation de service accueils de loisirs sans hébergement périscolaire - bonus territoire CTG » et « Prestation de service accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire - bonus territoire CTG » ;
- **Autorise** Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.2122-17 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à signer ces avenants.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 novembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



François CADIOU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'C'.



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 17/11/22
Publié sur le site de la Ville le : 17/11/22
Par le service affaires générales